

DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt mai à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de L'Arbresle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean ZANNETTACCI (Maire).

Etaient présents : Pierre-Jean ZANNETTACCI, Jean-Claude GAUTHIER, Sylvie DUPERRAY BARDEAU, José DOUILLET, Gilles PEYRICHOU, Astrid LUDIN, Yvette FRAGNE, Nadine MALHOMME, Eric BORAO, Aline CLAIRET, Françoise DESSERTY, Ahmet KILICASLAN, Soraya BENBALA, Marlène SEYTIER, Gérard BERTRAND, Pascale SOQUET, Thierry MERCIER, Yasmina ABDELHAK, Nathalie SERRE, Sarah BOUSSANDEL, Hervé MAZUY, Yvonne CHAMBOST, Jean-Louis MAHUET

Etaient absents, excusés et ont donné pouvoir : Sheila Mc CARRON à Pierre-Jean ZANNETTACCI, Matthias FLORA à Gilles PEYRICHOU, Jean-Claude GROSS à Jean-Claude GAUTHIER, Dominique DUVINAGE à Françoise DESSERTY, Daniel BROUTIER à Yvonne CHAMBOST

Etait absent : René GRUMEL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 28

Secrétaire de séance : Madame Marlène SEYTIER

Date de la convocation : jeudi 09 mai 2019

Compte rendu affiché : jeudi 23 mai 2019

DL-040-05-19

OBJET : ENVIRONNEMENT : Vœu de soutien au mouvement « nous voulons des coquelicots »

L'Association « Nous voulons des coquelicots », créée à la fin de l'été 2018, est initialement un groupe de bénévoles, composé d'une quinzaine de personnes.

Ce collectif a dressé un constat très alarmant sur la qualité de l'air, des sols et de la biodiversité dans notre pays, mettant en cause les pesticides.

Un appel a ainsi été lancé pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse et plus de 580 000 personnes ont déjà été signataires de cet appel.

Il est rappelé que depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi interdit l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques pour l'ensemble des collectivités locales sur les espaces publics.

La Commune de l'Arbresle est très engagée depuis plusieurs années dans la démarche « zéro phyto ». Le plan de désherbage a été validé en mai 2012, ainsi que la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts ;

- Les aires de jeux et parcs sans produits phytos depuis début 2013 avec une réduction de ceux-ci dans les massifs et voiries ;
- Mi 2013 : récupération des missions de désherbage des voiries communautaires ;
- Septembre 2013 : engagement dans la charte régionale d'entretien des espaces publics « objectif zéro pesticide dans nos villes et villages ».
- 2014 : évaluation pour la charte zéro pesticide (niveau 1) ;

- Début 2015 : voiries et cimetières sans produits phytos et obtention du label une fleur « Villes et villages fleuris » en mars 2015 (dont de nombreux critères développement durable) ;
- Juillet 2015 : évaluation pour la charte zéro pesticide (niveau 2) et acquisition de premiers matériels alternatifs ;
- Septembre 2016 : bétonnage des inter-tombes et tests d'engazonnement des allées du cimetière en 2017 pour un enherbement de celui-ci en 2018 par hydromulching.
- Acquisition d'un désherbeur thermique (Ripagreen) fin 2018 pour une phase test zéro phyto total au cimetière et sur le terrain d'honneur en 2019.

6 années auront été nécessaires pour obtenir ces résultats avec la formation et l'implication de nos personnels techniques à de nouvelles méthodes et organisation du travail.

Un soutien financier précieux de nos partenaires (région, SYRIBT, Agence de l'eau) pour l'achat et l'utilisation des matériels alternatifs ainsi qu'un engagement et un soutien des élus ont favorisé le développement de ces actions.

La communication à la population de notre démarche est primordiale, informer, expliquer, inciter et convaincre par nos supports municipaux, par nos actions et projets mis en place (semaines de l'Environnement, charte d'éco exemplarité, jardins partagés...).

Nous avons aussi largement participé et accompagné les communes de notre territoire à adopter notre démarche et partager nos expériences et savoir-faire.

Nos habitants sont de plus en plus nombreux à être sensibilisés et convaincus au fait que celle-ci préserve à la fois la santé et contribue à la préservation de notre environnement.

Les rassemblements initiés par l'Association « nous voulons des coquelicots » tous les 1ers vendredis de chaque mois pour inciter et expliquer à notre population les dangers des produits phyto sanitaires sont organisés à l'Arbresle depuis novembre 2018.

Afin de renforcer la position volontariste de notre commune en la matière, il est proposé aux membres du Conseil municipal de soutenir le mouvement « nous voulons des coquelicots », en rejoignant l'appel lancé pour l'interdiction de tous les pesticides de synthèse et d'inciter la population à utiliser des alternatives à ces produits.

Ayant entendu l'exposé du rapporteur et après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte la présente délibération.

**Pour extrait certifié conforme,
Pierre-Jean ZANNETTACCI,
Maire**

